

Règlement intérieur

1 Tout adhérent se doit de respecter ses adversaires d'entraînement, les enseignants et les membres du bureau.

2 Tout adhérent doit fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique de la savate boxe française ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3 Les protections suivantes sont obligatoires pendant les entraînements : Protège-dents, coquille, protège-tibia.

4 Le port de bijoux et de piercings est interdit durant les entraînements. Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

5 Les mineurs ne doivent pas quitter la salle d'entraînement sans autorisation parentale. **Les parents des enfants mineurs se doivent d'être présents en début et fin de séance.**

6 Les horaires d'entraînements sont affichés et doivent être respectés. **Présence en tenue 5 mn avant le début des cours.**

7 Les substances comme le tabac, l'alcool ou les produits dits « dopants » sont incompatibles avec la pratique du sport, donc interdits au sein de la salle d'entraînement.

8 Le club ne rembourse aucune adhésion.

9 les passages de grades et compétitions ne se feront que si assiduité aux entraînements et à l'appréciation du moniteur. Passeport Sportif et médical, obligatoire pour les compétitions, à la charge de l'adhérent.

10 Toute personne qui refuserait de se conformer au présent règlement se verrait refuser l'accès en tant que licencié.